
BAHREÏN

**Amnesty International est préoccupée
par une nouvelle loi accordant l'impunité
pour des atteintes aux droits humains**

Index AI : MDE 11/001/02

FLASH

Amnesty International a adressé une lettre à Sa Majesté le Sheikh Hamad bin Issa al Khalifa, afin d'obtenir des informations sur l'arrestation d'Adel Jassem Fleifel, ancien colonel au sein de l'*Idarat Amn al Dawla* (Département de la sûreté de l'État), et sur une éventuelle procédure judiciaire engagée contre lui.

Cette lettre exprimait également l'inquiétude de l'organisation face à l'adoption d'un nouveau décret, qui accorde de fait l'impunité pour toute atteinte aux droits humains commise avant le mois de février 2001.

Promulgué par Sa Majesté le 23 octobre 2002, le décret n° 56 de 2002 dispose que les tribunaux de Bahreïn n'examineront pas les affaires portées devant la justice par des particuliers, si elles sont en relation avec des crimes commis avant le décret d'amnistie 10/2001 (de février 2001). Dans sa lettre, Amnesty International a souligné qu'aux termes du droit international l'État de Bahreïn était tenu de traduire en justice les auteurs d'atteintes aux droits humains, notamment d'actes de torture, qu'il s'agisse de civils ou de militaires, et quels que soient leur position sociale ou leur grade.

« Pour les individus ayant perpétré de tels crimes, il ne peut y avoir ni amnistie, ni grâce, ni mesure similaire, si celles-ci doivent empêcher l'émergence de la vérité, la détermination de la culpabilité ou de l'innocence et l'établissement de réparations pour les victimes et leurs familles.

« Mettre un terme à l'impunité pour des actes de torture et d'autres violations des droits fondamentaux constitue une étape essentielle de la promotion de l'État de droit. a déclaré l'organisation de défense des droits humains On fait alors savoir que de telles violences ne seront tolérées dans aucune circonstance, indépendamment de quand et par qui elles ont été commises. » ●

Il est possible d'obtenir le texte intégral de cette lettre, en anglais, auprès du Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 7814 5554. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web www.amnesty.org